Archives municipales de Saint-Paul-Trois-Châteaux

Nouvelles / n°7

août 2021

ACTUALITES

Travaux du service

Ancienne Maison des Jeunes :
Le fonds d'archives subsistant a été donné à la Ville par l'association Mosaïc. Le fonds est définitivement classé, coté en 51Z, communicable selon les lois et règlements en vigueur.

Sou des Ecoles :
La collecte d'une partie des archives devrait se faire courant août et comprendra notamment le cahier des délibérations du Sou, ouvert en 1882 (et pas 1903 comme dit par erreur dans les Nouvelles n°6). Ce fonds sera coté en 53Z.

Maison de l'Enfance :
La collecte des archives de l'Association Familiale qui par délégation eut à gérer l'établissement entre 2004 et 2009, devrait débuter en septembre….. ce fonds sera coté en 52Z.

Fonds de Bimard :
La numérisation d'un important fonds d'archives concernant la notabilité locale aux XVIIe et XVIIIe siècle principalement et plus particulièrement la famille de la Roche d'Eurre, s'est achevée. Les originaux ont été rendus aux propriétaires. La saisie de l'inventaire et l'indexation ne sont par contre pas achevés.
Ce vaste fonds recèle quelques originalités comme ci-dessous, des cartes à jouer, l'en-tête d'un ouvrage édifiant et plus logiquement, pour le 3e, mentionnant François de la Roche d'Eurre.

Cartes à jouer, sd - *AmSP, 42Z451, 111Fi7600*

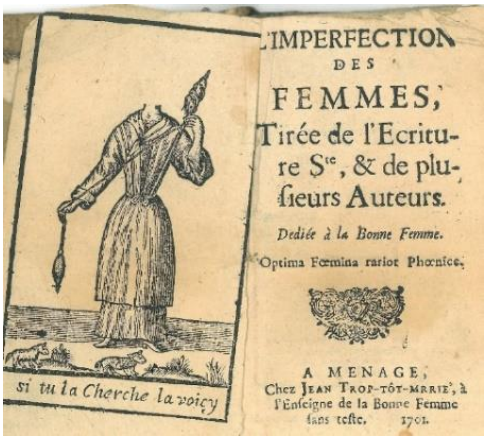

Imprimé, 1701 - *AmSP, 42Z447, 111Fi7570*

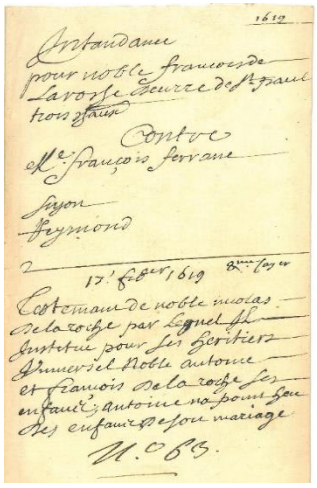

Testament, 1619 – *AmSP, 42Z450, 111Fi7591*

Un 2e lot, a rejoint les Archives à fin de numérisation. Il parait davantage concerner le baron du Bord (1810-1878), ancien maire, conseiller général, sa fille épousera un de Bimard, et 1er promoteur de l'exploitation de la pierre du Midi.

Fonds iconographiques :
Fonds dont le classement vient d'être achevé :

19Fi : fonds de diapositives produites par le service entre 1993 et 2005, illustrant le patrimoine local, architectural, naturel principalement.

Campanile sur le toit de l'ancienne maison de retraite avant son déplacement aux Fleuriades, 2004 - *AmSP, 19Fi700.cl.O.Mondon*

21/22Fi : fonds de diapositives et négatifs produits par Pierre-Yves Brest pour le compte de la Ville en 1989

Bureau du Maire, 1989 - *AmSP, 21Fi8, cl.P.Y.Brest*

5Fi : fonds de diapositives de sources différentes, mais en nombre réduit pour chacune.

Vignes et colline de Sainte-Juste, sd - *AmSP, 5Fi36*

8Fi : sont classés dans cette sous-séries les plans, la plupart de grand format.
En 8Fi1, on trouve les plans cadastraux, en 8Fi3, des plans aux thématiques variés, souvent entrés par voie extraordinaire. En exemple, ci-joint, une esquisse de ce qui sera le groupe scolaire de la Commune à partir des années 50 et aujourd'hui, école dite du Serre-Blanc.

Ecole du Serre-Blanc – *AmSP 8Fi3-*

Exposition

L'exposition prévue en 2020 avec la Fnaca, commémorant le 75e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale sera à nouveau présentée du 2 septembre au 30 octobre dans la hall d'entrée de la Mairie.
JEP : Ouverture exceptionnelle du hall de la Mairie, le samedi 18 et le dimanche 19 de 13h à 18h.

Louis Girard, maire (1929-1935) et président du Comité de Libération au 28 août 1944, sd – *AmSP, 100Fi66, fds Farinotti*

65e anniversaire de la Libération, 2009 – *AmSP, cl.Mireille Mazellier*

LE DOCUMENT

Place du Marché, 1790 : *« une fete anniversaire »*

Les édiles locaux du moment sont à l'unisson du pays et entendent bien fêter, avec faste et pour la première fois, le 14 juillet. Tout est mis à contribution, les édifices rappelant l'Ancien Régime comme ceux spécifiques à la Révolution, tel l'Autel de le Patrie. Messe, Te Deum, serment civique, lecture des délibérations et ordonnances de police par le Curé, vont ainsi se succéder dans la plus parfaite complémentarité !?

Du quatre juillet mil sept cent quatre vingt dix le conseil
general de la Commune convoqué et assemblé aux formes
ordinaires pardevant nous joseph françois de Payan fils maire,
presents et opérants Messieurs paul Berard, jean joseph Craisson,
jacques-Bruno Callemand, et joseph-jacques-olivier ansillion,
officiers municipaux, antoine guynet, Esprit joseph de
Castellane Saint Maurice, Louis Chautard, Francois de Payan
pere, jean-antoine Volle, pierre-louis siron, pierre-esprit
Deville, andré favier, François Berard, andré merï et joseph-
Francois-marc Mourard, notables representants de la Commune,
et jean-joseph Rocher, procureur de la Commune.
M. le Maire a dit que le quatorze juillet jour à jamais
memorable auquel la France a reconquis sa liberté doit être
l'epoque d'une fête anniversaire consacrée par l'union
civique et fraternelle de tous les François.
qu'ensuite de la proclamation du roi sur le decret de
l'assemblée nationale du vingt un mars dernier et conformement
à l'invitation de la commune de Paris, le Serment federatif
doit être preté le quatorze juillet à l'heure precise de midi par
toutes les communes du royaume à fin qu'il soit prononcé de
concert et au méme instant par tous les habitans et dans toutes
les parties de cet empire.
que le conseil de la commune est sur de remplir le

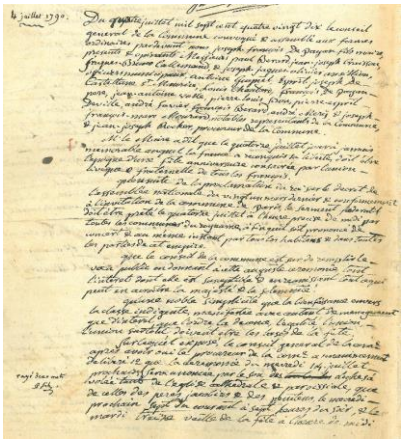
Texte original, 1ére page, 1790 – *AmSP, RV5*

vœu public en donnant à cette auguste ceremonie tout l'interet dont elle est susceptible et en réunissant tout ce qui peut en acroitre la majesté et la solemnité !
qu'une noble simplicité que la bienfaisance envers la classe indigente manifestée avec autant de menagement que d'interet, que l'ordre la decence, l'égalité, l'union, l'union surtout doivent etre les bases de la fete.
Sur lequel exposé, le conseil general de la commune après avoir oui le procureur de la commune a unanimement deliveré 1° que la ceremonie du mercredi 14 juille prochain, sera anoncée par le son des cloches à volée tant de l'eglise cathedrale et paroissiale, que de celles des peres jacobins et des penitens, le mercredi prochain sept du courant à sept heures du soir, et le mardi treize veille de la Fête à l'heure de midi
2° que ledit jour sept juillet à sept heures du soir, le conseil general de la commune, precedé d'un detachement de la Garde nationale se rendra en encorps aux quatre principales places de la ville pour y faire la proclamation de la fête par la lecture publique que fera le secretaire general tant de la presente deliberation que de l'ordonnance de police que rendront les officiers municipaux relativement à tout ce qui peut interesser l'ordre de la Fête, la sureté et la tranquillité publiques.
3° que M. le curé sera invité de lire à la messe paroissiale de dimanche onze juillet, les dites deliberation et ordonnance de police.
4° qu'il sera par les officiers municipaux dressé une liste des artisans journaliers et generalement de tous les habitans qui vivent du produit de leurs journées à chacun desquels il sera par lesdits officiers municipaux ; distribué le mardi treize au soir, une retribution en forme d'indemnité à raison de leurs journées du lendemain, laquelle ne pourra exceder pour chacun la somme de vingt sous, sauf pour ceux dont les familles se trouveroient nombreuses et dans le besoin, à l'égard desquels il sera fait telle augmentation que les officiers municipaux jugeront convenable.
5° qu'il sera celébré le mercredi 14 juillet à dix heures precises du matin, une messe solemnelle dans l'église cathédrale et paroissiale à laquelle le conseil general de la commune assistera encorps ainsi que la Garde nationale.
6° que le conseil de la commune et la garde nationale se rendront avant l'heure de midi sur l'esplanade au nord de la ville prez les rempart l'Autel de la patrie construit en gazon aura été dressé, pour y prêter et y recevoir à l'heure precise de midi, le serment civique et pour y jurer avec toute la commune assemblées le pacte federatif au bruit des boites et des decharges de mousqueterie et avec toute la solemnité convenable.
7° qu'il sera chanté dans la méme église à sept heures du soir, un te Deum solemnel auquel assisteront pareillement le conseil de la commune, la Garde nationale, et autres habitans.
8° qu'a l'issue de cette ceremonie, on se rendra dans le méme ordre sur le local au nord de la ville qui aura été determiné pour y allumer un feu de joie.
9° que le soir la ville sera illuminée.
…

Place du Marché, sd –
AmSP, 98Fi247, fds Souchon/Messié

11° qu'ils ordonneront telles dispositions et depenses relatives à la ceremonie, qu'ils estimeront être convenables, pour le payement des quelles ils tireront un, ou plusieurs mandats sur le collecteur ou tresorier de la municipalité.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Adresse postale
Hôtel de ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux –
Archives municipales
place Castellane –
26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux - CS 30144

Adresse topographique de la salle de consultation
Hôtel de ville - L'entrée est celle réservée aux services administratifs

Téléphone
04-75-96-95-16

Messagerie
archives@mairie-sp3c.fr

Ouverture au public
Sur rdv,
les mardis, mercredis, jeudis de 13h30 à 16h30
et les jeudis et vendredis matin de 9h00 à 12h00